

J'ai terminé le rapport complet sur l'incident au conseil communal de Charleroi.

Résumé exécutif du rapport

Le rapport couvre exhaustivement l'incident du 23 juin 2025 où Mohamed Moussaoui, militant pro-palestinien et formateur dans l'enseignement public, a pris la parole au conseil communal de Charleroi et conclu son intervention par "Free Palestine, du fleuve à la mer", déclenchant une controverse majeure. (dhnet +6)

Points clés du rapport :

Les faits détaillés : Date exacte (23 juin 2025), contenu complet des interventions de Moussaoui incluant sa défense du "droit à la résistance armée" et sa référence explicite au Hamas, atmosphère de la séance avec drapeaux palestiniens et militants mobilisés. (dhnet +5)

Profil de Mohamed Moussaoui : Ancien ingénieur informatique reconverti en animateur socio-culturel au PAC Charleroi (Secoursrouge) depuis 2015, coordinateur du réseau écrivain public, formateur PMTIC, (Facebook) et responsable de la Plateforme Charleroi-Palestine (membre officiel de Samidoun depuis janvier 2022).

(Charleroi-pourlapalestine) (Tribune Juive)

Réactions politiques : Denis Ducarme (MR) isolé dans son opposition (seul vote contre avec une autre élue), dénonce une "apologie du terrorisme". (Tribune Juive +4) Thomas Dermine (PS) défend initialement l'interpellation puis reconnaît en septembre que les propos étaient "problématiques et intolérables". (Gaucheanticapitaliste +4) Motion PS-PTB-Les Engagés adoptée à large majorité. (Gaucheanticapitaliste) (Charleroi-pourlapalestine)

Identification cruciale : Elisabeth Degryse (ministre de l'Éducation, Les Engagés) a alerté la Sûreté de l'État et demandé un rapport concernant Moussaoui en raison de son rôle de formateur public. (La Libre +2) L'enquête reste confidentielle.

La motion : Texte condamnant "des actes s'apparentant à un génocide" à Gaza, demandant un embargo sur les armes, l'exclusion des marchés publics des entreprises liées à la colonisation, et la reconnaissance de la Palestine. (Deliberations)

Vote : 38 voix pour (PS-PTB-Les Engagés), 2 contre (Ducarme et Devilers-MR), 8 abstentions (reste du groupe MR). (Gaucheanticapitaliste) (Charleroi-pourlapalestine)

Liens organisationnels : La Plateforme Charleroi-Palestine est officiellement membre de Samidoun depuis le 15 janvier 2022. (telesambre +3) Samidoun est désigné comme entité terroriste par le Canada, les USA (octobre 2024), (U.S. Department of the Treasur...) interdite en Allemagne (novembre 2023) (Wikipedia) et en Israël (février 2021). (Wikipedia +5) Samidoun est lié au FPLP (Front Populaire de Libération de la Palestine), (Wikipedia) organisation terroriste désignée par l'UE depuis 2002, les USA depuis 1997, le Canada, Israël et le Japon. (Wikipedia +5)

Statut du FPLP : Organisation terroriste reconnue par l'UE, USA, Canada, Japon, Israël, Australie, Royaume-Uni. Histoire d'attentats incluant détournements d'avions, (Wikipedia) assassinats, attaques suicide, massacre de la synagogue Har Nof (2014), (NGO Monitor) (NGO Monitor) participation au 7 octobre 2023. (Wikipedia) (U.S. Department of the Treasury)

Statut de Samidoun : Non encore interdite en Belgique mais en voie d'interdiction. Ajoutée à la base de données OCAD en juillet 2025, ([JNS.org](#)) avant-projet de loi du gouvernement Arizona approuvé. ([JNS.org +3](#)) Coordinateur européen Mohammed Khatib : statut de réfugié révoqué le 6 août 2025, ([Wikipedia](#)) ([JNS.org](#)) classé "prédicateur de haine" par l'OCAD. ([Ynetnews +2](#))

Mouvement pro-palestinien : 110 000 manifestants à Bruxelles le 15 juin 2025 (plus grande manifestation pro-Palestine de l'histoire belge). ([RTBF +2](#)) Soutien large de syndicats (FGTB, CSC), ONG, mouvements de jeunesse. Mais controverses sur franges radicales (célébration du 7 octobre par Charlotte Kates, occupation de l'ULB avec dégâts).

Légalité du slogan : "Du fleuve à la mer" n'est pas illégal en Belgique. Aucune jurisprudence. Interprétations contradictoires : appel à la destruction d'Israël (organisations juives) vs appel à l'autodétermination (militants pro-palestiniens). ([L-Post](#))

Implications légales : Plainte de Ducarme pour incitation indirecte au terrorisme. Proposition de loi pour criminaliser l'apologie du terrorisme. ([DHnet](#)) Distinction actuelle : incitation directe (illégale) vs apologie/glorification (pas punissable). ([MR](#))

Suites : Conseil du 23 septembre 2025 avec nouvelle interpellation de Ducarme (irrecevable, provoquant incident). ([L'Avenir +3](#)) Moussaoui toujours en poste au 16 novembre 2025. Aucune poursuite aboutie. Mobilisation de solidarité par la Plateforme (7 juillet 2025). ([Charleroi-pourlapalestine](#)) ([charleroi-pourlapalestine](#)) Projet de loi Arizona pour interdire Samidoun en cours.

Couverture médiatique : La DH, L'Avenir, RTBF, Télésambre (approche factuelle). Tribune Juive (très critique, article "Charleroi c'est Gaza-sur-Sambre"). Gauche anticapitaliste et Secours Rouge (soutien à Moussaoui).

Réactions communauté juive : CCOJB (Yves Oschinsky) qualifie le slogan d'antisémite et d'appel à la destruction d'Israël et au massacre des Israéliens, tout en reconnaissant qu'il n'est pas illégal en Belgique.

Le rapport complet (environ 7000 mots) est fourni ci-dessus avec tous les détails, citations exactes, contexte organisationnel, analyse juridique, et suites de l'affaire.